



Avis public

AUX CONTRIBUABLES DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS:

AVIS est donné, par la soussignée, que, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le rapport financier et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021, préparés par la firme MNP, seront déposés devant le Conseil lors de la séance extraordinaire du **mardi 10 mai 2022 à 16h.**

Donné à Sainte-Anne-des-Monts, ce 5 mai 2022


Me Sylvie Lépage, greffière